

# Une réunion de CE pas ordinaire

Avant-hier, mardi 27 mai, le CE était convoqué en réunion plénière ordinaire. En introduction de la réunion, le représentant syndical de la CFDT a lu une déclaration pour expliquer l'absence de tous les élus CFDT dont celle du secrétaire du CE. La raison invoquée serait la discrimination syndicale.

Le secrétaire adjoint du CE a été contacté par téléphone pour venir combler l'absence du secrétaire titulaire. Nous avons alors assisté à une scène surréaliste avec un débat DRH / CGT autour de l'accord sur « le développement du dialogue social » et la discrimination des élus et mandatés. M.Amiens a pris l'engagement de réunir les « partenaires » sociaux et on sait qu'il tient certains engagements. Le DRH a aussi précisé qu'à l'issue de récentes rencontres bilatérales un cas CFDT était réglé et l'autre serait en cours de règlement ...

**Les « partenaires » adeptes du dialogue social n'arrivent pas à s'entendre, la réunion du CE ne s'est pas tenue.** Mais est-ce le cas chaque fois qu'un salarié, ni élu ni mandaté, ne trouve pas de solution à son problème de discrimination ?

Que penser de tout cela ?

Pour sa part, SUD a indiqué que la discrimination est sans frontière et de notre point de vue les élus et mandatés sont bien loin d'être les seuls à pouvoir la subir. Tous les salariés encourent ce risque. Notre organisation syndicale dénonce les discriminations en général (couleur peaux, milieu social, handicap, etc.) vécues dans le monde du travail mais pas seulement dans ce cadre restrictif. **Les discriminations ne sont pas le fait du hasard et résultent d'une volonté de classer selon un ordre hiérarchisé avec des objectifs précis.**

Pour exemple, les mesures individuelles (AI) engendrent la discrimination.

Il nous paraît pour le moins surprenant qu'une organisation syndicale « responsable » fasse passer en priorité les affaires personnelles alors que l'ordre du jour du CE comportait des points sérieux. On citera :

- Externalisation des sphères A5
- Réponse de la direction sur la convocation d'un CE Extraordinaire concernant :
  - L'arrêt des peaux BMI (reclassement de 10 salariés)
  - Décision sur l'avenir des Capteurs (35 salariés)

**L'avenir réservé aux salariés concernés par ces activités ne pèse-t-il pas au moins autant que ces affaires de discrimination ?** Et de quelle discrimination s'agit-il ? Est-ce un problème de « progression » de carrière et d'augmentation individuelle etc ... ?

Quelle a été l'attitude de la CFDT mais également d'autres organisations syndicales quand Olier et Luciani se disputaient la paternité des listes de mutables et quand plusieurs dizaines de salariés ont du changer de poste contraints et forcés ? Ont-ils refusé de siéger en CE ? Seul, SUD est intervenu dans une réunion plénière pour dénoncer cette démarche autoritaire.

Surprenant de voir en CE il y a 6 mois la CFDT et la Direction proposer en commun un audit aux Achats en tentant d'évincer le CHSCT, surprenant de voir en CE extraordinaire la CFDT refuser dans un premier temps une suspension de séance puis balayer d'un revers de main l'expression de 350 grévistes demandant que l'accord de politique salariale ne soit pas signé, surprenant de voir en CE la CFDT avaliser le travail précaire à SPS ... surprenant de voir quelles sont très souvent ses alliances !

**Puisque le CE ordinaire n'a pu se tenir, SUD demande que le CE Extraordinaire relatif aux Peaux BMI et aux Capteurs se tienne avant la fin de la semaine prochaine.**